

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 22 mars 2024****CONVOCATION**Date : 15 mars 2024
Affichée le : 15 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33
Pouvoirs : 8
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
29 mars 2024**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. François RAMPON – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.**Absents représentés**Mme Claudine MORVAN LE BREC'H Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Agnès TELLIER
M. Gérard BRUNEL Pouvoir à M. Joël MOREAU
Mme Annie PARAGE Pouvoir à M. Michel VRAY
Mme Nathalie GEORGE-GOURET Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN
M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL
Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Cécile PIGNOL**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-03-34

OBJET : ACCORD DE PRINCIPE - GARANTIE D'EMPRUNT ERIGERE – AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que dans le cadre de la construction d'un programme immobilier comprenant 28 logements locatifs sociaux et un établissement médico-social destiné à accueillir des enfants et des adolescents en situation de handicap ainsi que 25 places de stationnement situé Avenue du Général de Gaulle, ERIGERE sollicite la commune en vue d'obtenir son accord de principe pour la garantie des emprunts correspondant à cette opération.

Considérant que la SA d'HLM ERIGERE a donc sollicité auprès de la Banque des Territoires différents prêts, selon les modalités suivantes :

- PLS Foncier d'un montant de 645 325€
- PLS Travaux d'un montant de 850 579€
- PLAI Foncier d'un montant de 1 239 616€
- PLAI Travaux d'un montant de 920 370€

Total : 3 655 890€

Considérant que le bailleur social sollicite aujourd'hui un accord de principe de la commune au titre de la garantie d'emprunt sur ces différents prêts. Une délibération définitive devra néanmoins être proposée à l'assemblée délibérante ultérieurement dès que les contrats de prêts auront été produits.

Considérant qu'en contrepartie de cet apport de garantie, le bailleur social s'engage à faire bénéficier à la Commune la réservation de 6 logements dans ce programme, 4 PLAI et 2 PLS.

Après avis de la Commission des Finances en date du 12 mars 2024,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

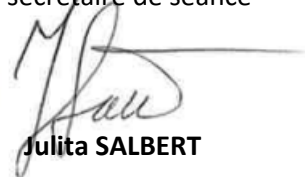
- **émet** un accord de principe sur une garantie d'emprunt aux conditions ci-dessus exposées.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT